

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2015

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
www.tpm-agglo.fr





TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	2
INTRODUCTION	4
A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	6
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.	6
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.	7
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	8
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	9
5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.	10
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ..	12
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.	12
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.	15
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	18
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	19
5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.	22
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	25

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **2002** : création de la communauté d'agglomération TPM
- **12 communes** : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères- les-Palmiers, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les- Plages, Toulon, La Valette-du-Var
- + de 400 000 habitants
- + de 36 000 hectares
- 200 kilomètres de littoral (avec les îles d'Or)
- + de 50 000 établissements actifs
- Près de 148 000 salariés
- Près de 15 000 étudiants
- 2 zones franches urbaines : une en cœur de ville à Toulon, une à La Seyne-sur-Mer

LES COMPÉTENCES DE TPM

Les compétences obligatoires

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace et les transports
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville

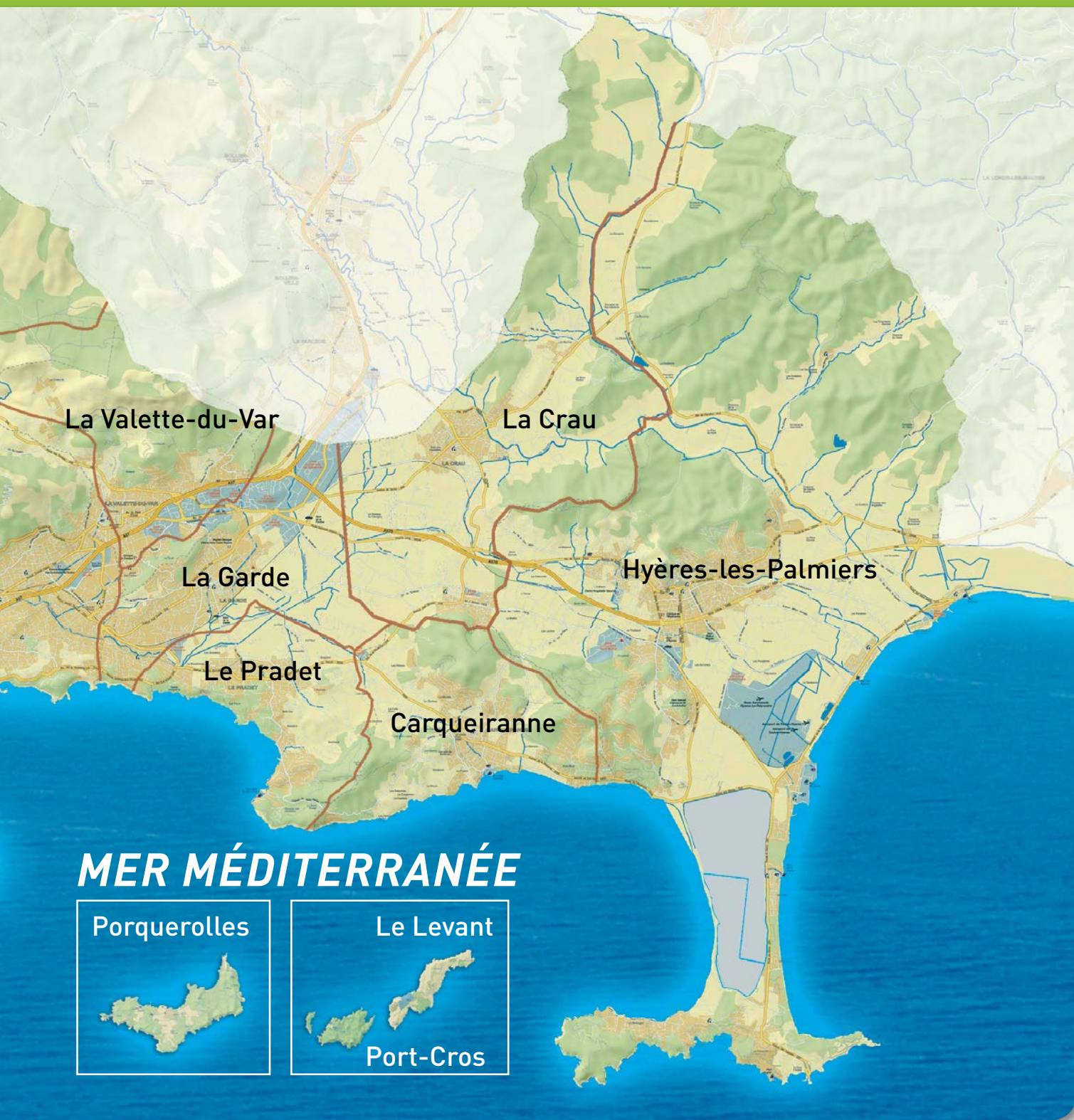
Les compétences optionnelles

- La voirie
- La culture et les grands équipements culturels
- Le sport et les grands équipements sportifs
- La protection et la mise en valeur du cadre de vie
- L'assainissement

Les compétences supplémentaires

- L'environnement et la mise en valeur des espaces naturels remarquables
- Le tourisme et ouverture maritime
- La formation et l'enseignement supérieur





INTRODUCTION

Le développement durable est un mode d'organisation de la société alliant les trois dimensions suivantes :

- **La dimension environnementale** : la capacité de renouvellement des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes ;
- **La dimension sociale** : l'accès aux ressources et aux services tels que l'éducation, la culture, l'emploi et le logement ;
- **La dimension économique** : une économie stable et la réduction des inégalités.

Depuis 2011, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée réalise annuellement un rapport sur les actions menées en matière de développement durable.

L'élaboration du rapport développement durable est une des exigences de la loi « Grenelle 2 » pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Son rôle comme outil de mobilisation des acteurs en faveur du développement durable, va être renforcé par la future loi de transition énergétique pour une croissance verte et la mise en œuvre de **la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020**.

Conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011, le rapport doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers un développement durable » des actions de la communauté d'agglomération.

Le rapport développement durable de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée se présente en deux parties :

- Le bilan des actions conduites par la communauté d'agglomération en interne,
- Le bilan des actions conduites par la communauté d'agglomération à l'échelle du territoire.

Ces deux parties sont présentées au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le contenu du rapport est issu du recueil d'actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette première partie, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes sont présentées au regard des cinq finalités du développement durable.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE DES AGENTS DE TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

Pour diminuer le nombre de déplacements individuels dans le cadre des trajets domicile-travail :

- Le second plan de déplacement administration est en cours d'élaboration. Il permettra :
 - d'identifier les trajets domicile-travail des agents et les modes de déplacements utilisés,
 - de proposer d'autres modalités de transports.
- La communauté d'agglomération participe aux frais d'abonnement aux transports en commun des agents à hauteur de 50%.

Pour diminuer le nombre de déplacements individuels dans le cadre des trajets professionnels :

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction,
- Un outil de prise en main à distance a été mis en place pour limiter les déplacements du service informatique en intervention : plus de 60% des problèmes informatiques sont traités à distance.

Enfin, pour encourager les agents à utiliser des modes de transport doux et collectifs :

- Des panneaux d'information voyageurs affichent en temps réel les horaires de passage des bus. Un écran est placé dans le hall d'entrée de l'hôtel d'agglomération.
- Le plan des itinéraires cyclables édité en juillet 2015 présente le linéaire cyclable du territoire de l'agglomération (247 km d'aménagements cyclables). Il est à disposition des agents dans le hall d'entrée de l'hôtel d'agglomération.
- Des emplacements de parking sont réservés aux vélos dans les deux principaux bâtiments administratifs de la communauté d'agglomération.
- Une aide à l'achat de vélos électriques est proposée aux agents.



LES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les bâtiments de TPM et le matériel bureautique consomment de l'électricité.

Concernant les consommations électriques des bâtiments administratifs :

- Les locaux de l'hôtel d'agglomération sont équipés d'éclairages économes à LED*,
- Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détections automatique de présence.
- Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs fonctionnent selon des plages horaires précises.

Concernant le matériel bureautique : les écrans des ordinateurs se mettent en veille après 15 minutes d'inactivité et les ordinateurs (écrans et disques durs) s'éteignent automatiquement à partir de 20h. Les consommations de ressources électriques sont également optimisées par la méthode de « virtualisation ». La virtualisation consiste à rassembler sur une seule machine plusieurs systèmes d'exploitation et/ou plusieurs applications. Ainsi, TPM et la ville de Toulon ont rassemblé plus de 250 serveurs sur uniquement 15 machines, les consommations d'électricité ont été divisées par 16.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES PAPIERS

La dématérialisation

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'informations papiers grâce à l'utilisation d'outils et logiciels informatiques. À ce jour, sont dématérialisés :

- Concernant les finances, l'envoi de mandats et titres au comptable,
- Concernant les actes délibératifs, les échanges avec la préfecture, pour le contrôle de légalité,
- Le retrait des dossiers de consultation des marchés publics,
- Pour les marchés informatiques, tous les dépôts des offres,
- Des procédures sont en cours d'étude : la dématérialisation de l'envoi au comptable des pièces justificatives associées aux mandats et aux titres, la transmission dématérialisée des marchés en préfecture, ou encore le suivi des courriers électroniques auprès des services.

La dématérialisation consiste également en la mise en place de plateformes d'espaces collaboratifs : dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'ensemble des services concernés travaillent sur des dossiers dématérialisés.

La plateforme Intranet permet également aux agents TPM de disposer d'une base de données ressources (procédures internes, fonctionnement des applications professionnelles) et évite l'impression systématique de documents.

Contribution Écofolio

Écofolio est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur en France vis-à-vis des ressources papiers. Ainsi, Écofolio organise et finance le recyclage des papiers. TPM apporte une contribution financière à l'organisme pour le recyclage et la valorisation des papiers.

LA MUTUALISATION

La préservation des ressources repose aussi sur la mutualisation de moyens matériels :

- TPM et la ville de Toulon ont mutualisé leurs directions des systèmes d'information. Ce projet rationalise l'utilisation des ressources (techniques, logiciels, accès Internet) au sein de réseaux informatiques qui couvrent un total de 220 sites, administrent près de 3000 comptes utilisateurs et pilotent plus de 150 applications métiers.



*LED : Light Emitting Diode
ou diode électroluminescente (DEL).

A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



- Des dispositifs de mutualisation de matériels sont mis en œuvre notamment pour les établissements recevant du public (prêts de vidéoprojecteurs, prêts de matériels de sonorisation, etc.) et pour l'entretien des sites naturels (véhicules, remorques, matériel de gestion forestière etc.).
- Le portage du courrier auprès des partenaires externes à TPM (Préfecture, Conseil départemental, communes de l'agglomération) est mutualisé.
- Enfin, le schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération sera proposé pour approbation en fin d'année 2015.

3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

L'ACTION SOCIALE

Les agents de la communauté d'agglomération bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part, du fait de son affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment les tickets restaurant, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la communauté d'agglomération TPM permet également à ses agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.

POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La communauté d'agglomération s'investit dans la réinsertion professionnelle de personnes en situation de chômage et fins de droits conformément à l'article 30 du code des marchés publics. Ainsi, des personnes sont mobilisées sur des opérations de réhabilitation d'espaces naturels et de nettoyage de surfaces.

Les massifs forestiers mis à disposition dans le cadre des opérations de réhabilitation d'espaces naturels sont : le massif de la Colle Noire, le massif du mont Faron, le massif du Cap Sicié, les Salins d'Hyères, le domaine de la Ripelle ou encore le Vallon du Soleil.

De plus, des marchés d'insertion relatifs au nettoyage s'appliquent aux pépinières d'entreprises et aux Zones d'Activités Économiques de l'agglomération.

Enfin, depuis 2003, conformément à l'article 14 du code des marchés publics, tous les marchés de travaux portant sur les infrastructures, les superstructures et les travaux publics intègrent une clause d'insertion.



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

La communauté d'agglomération met à disposition des nouveaux arrivants des guides afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents ou encore guide des marchés publics. Ces ressources sont disponibles sur le site intranet de TPM.

D'autre part, la communauté d'agglomération s'applique à employer au mieux les ressources humaines en interne. Pour cela, les agents ont la possibilité de s'inscrire à des formations de leurs choix afin de développer leurs compétences.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La communauté d'agglomération a recensé les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail associées à chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique », établi pour chaque site de l'agglomération. À ce jour, un total de 20 volets compose le « document unique » de la communauté d'agglomération. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a nouvellement été créé en début d'année 2015. Une analyse des risques psychosociaux au sein de la communauté d'agglomération est réalisée au cours de l'année 2015.



LA SÉCURITÉ ASSOCIÉE AUX ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS

Des agents sont mobilisés en astreinte 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit notamment de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments (serrures de porte cassées, fuites d'eau ou encore problèmes électriques), à la voirie (chutes d'arbre, trous dans la chaussée, mobilier urbain abîmé) et à l'assainissement comme par exemple lors de pollutions du réseau d'eau potable. Les modalités de travaux sont ensuite définies et effectuées par l'agent ou par le biais d'une entreprise.

ACCÈS INTERNET

Depuis 2012, la communauté d'agglomération met en place un réseau de télécommunication à très haut débit (100Mb/s et plus). Le réseau très haut débit dessert les principaux bâtiments administratifs de la communauté d'agglomération. Il est basé sur la technologie de la fibre optique et permet entre autre le transfert rapide de fichiers lourds (envoi et réception) et de tous formats (vidéo ou audio).



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LE MOBILIER DE BUREAU ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Concernant le mobilier de bureau, les critères de sélection suivants sont précisés : le mobilier doit être conforme aux normes NF Environnement (marque volontaire de certification délivrée par l'Association Française de NORmalisation), FSC* et PEFC** ou équivalentes.

Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, détergence écologique ou équivalent.

LES FOURNITURES PAPIERS ET PETITES FOURNITURES DE BUREAU

Les fournitures de papier blanc utilisées pour les photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC. Les papiers qui nécessitent des impressions (papiers en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traités dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

Les petites fournitures de bureau (stylos, crayons, cahiers, chemises, etc..) sont des articles exigés comme éco-responsables.

LES IMPRESSIONS DES PRODUITS DE COMMUNICATION ET IMPRESSIONS COURANTES

Pour l'ensemble des supports de communication de la communauté d'agglomération, les marchés intègrent un critère relatif à l'origine des produits utilisés et à leur devenir après utilisation (recyclage d'encre, fournisseurs de papier issu de forêts gérées durablement, label, norme, etc.).

Depuis l'automne 2014, le magazine trimestriel de l'agglomération (36 pages éditées à 223 000 exemplaires) n'est plus imprimé sur support papier, ce qui a permis de réduire significativement la consommation de papier. En parallèle, afin de participer à la réduction de l'impression de ses supports, la communauté d'agglomération a développé d'autres médias : site Internet, réseaux sociaux, supports existants (magazines et sites internet des communes).

Au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire les consommations de papier.

LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ADMINISTRATION

TPM assure au quotidien la gestion des déchets assimilés aux ordures ménagères et notamment celle du papier. En partenariat avec la ville de Toulon, les principaux sites administratifs de l'agglomération bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte à porte. L'agglomération met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.

6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles et un suivi opérationnel des projets.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Président

Le Président est l'exécutif de l'agglomération, l'ordonnateur des dépenses, et le prescripteur de l'exécution des recettes.

*FSC: Forest Stewardship Council.

**PEFC: Programme for the Endorsement of Forest Certification.

Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'instance de décision de la communauté d'agglomération. Le conseil communautaire vote les projets liés aux compétences de la communauté d'agglomération. L'assemblée communautaire est composée des vice-présidents et des conseillers communautaires de chaque commune, désormais élus au suffrage universel direct depuis les derniers scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit fois par an.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques, sur délégation du conseil communautaire. Ses compétences sont fixées suite à délibération. Le bureau communautaire est composé du Président et des vice-présidents de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.

LES INSTANCES PRÉ-DÉCISIONNELLES

Les commissions thématiques

Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions. Les commissions thématiques sont les suivantes :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- transports et déplacements,
- environnement et développement durable,
- tourisme et ouverture maritime,
- culture,
- sport et jeunesse,
- politique de la ville et équilibre social de l'habitat,
- formation, enseignement supérieur et recherche,
- développement numérique,
- finances,
- personnel et administration générale.

Chaque commission thématique est composée de huit élus communautaires. Les membres des commissions émettent des avis sur des projets d'intérêt communautaire. La fréquence des commissions thématiques est mensuelle. Ces projets sont ensuite soumis au vote du bureau ou du conseil communautaire.

LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS

Réunions de directions

Afin d'assurer le suivi opérationnel des projets et la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des réunions sont organisées :

- toutes les semaines avec l'ensemble des directeurs adjoints des services et directeurs de TPM,
- tous les mois entre les directions de TPM et les directions des communes de l'agglomération.

Pilotage et évaluation des démarches projets

En complément d'une organisation traditionnelle des services, caractérisée par un traitement « vertical » et par « métier » des dossiers, TPM a initié à partir de 2009 une « démarche projet ». Cette organisation en « mode projet » vise à favoriser le traitement transversal des dossiers, en mobilisant autour d'un pilote les différentes compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet. Le pilote de chaque projet a ainsi pour mission de conduire et de mener à bien le projet. Pour cela il met en œuvre les échanges permanents avec les services concernés et assure la remontée des informations vers la direction générale. Le suivi et l'évaluation du projet sont effectués à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens disponibles pour y parvenir, et l'état d'avancement du projet à l'aide d'indicateurs.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette seconde partie, les actions conduites au titre des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire sont explicités au regard des cinq finalités du développement durable.



1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- L'aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale-SCoT).
- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET).
- La politique de déplacements (Plan de Déplacements Urbains-PDU).
- La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le document de planification de l'aménagement du territoire est appelé Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il met en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain au regard de leurs incidences en matière de climat et d'énergie. Le SCoT constitue donc un document de planification essentiel, permettant le développement et l'organisation du territoire dans le sens d'une moindre consommation et dépendance énergétique, et d'une adaptation au changement climatique. Le SCoT, actuellement en cours de révision, devra être compatible avec les dispositions Grenelle d'ici le 31 décembre 2016 et comporter un volet « Énergie-climat » qui aura pour objet d'aboutir à :

- la définition d'objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables, et d'adaptation au changement climatique,
- la traduction des objectifs précédemment établis sous la forme de prescriptions et de recommandations.

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Le plan climat énergie territorial a pour objet de :

- définir et mettre en œuvre des actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- définir et mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique.



Sur le territoire de l'agglomération, quatre collectivités se sont engagées dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial, il s'agit de la communauté d'agglomération TPM, la commune de Toulon, la commune de La Seyne-sur-Mer et la commune d'Hyères-les-Palmiers. Un plan climat énergie territorial est élaboré pour chaque collectivité. Ce plan comprend :

- une phase de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des risques auxquels les territoires sont exposés,
- une phase de définition du programme d'actions.

LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS

Le document de planification des déplacements du territoire est appelé Plan de Déplacements Urbains (PDU). Il constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité au sein du territoire de l'agglomération. Actuellement en cours de révision, le PDU 2005-2015 met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère en limitant les émissions de gaz à effet de serre :

La création de Pôles d'Échanges (PE)

Les 7 pôles d'échanges multimodaux jouent un rôle d'interface entre les villes et les réseaux de transport. À ce jour, 4 pôles d'échanges sont achevés : PE Ollioules/Sanary, PE La Seyne/Six-Fours Phase 1, PE La Garde Phase 1 et le PE de Toulon Phase 2. Les pôles d'échanges en projet sont au nombre de 6 : PE La Seyne/Six-Fours Phase 2, PE La Garde Phase 2, PE La Pauline, PE La Crau, PE Hyères et PE de Toulon Phase 3. Deux nouvelles créations de pôles d'échanges sont à l'étude à Toulon : PE Sainte-Musse et PE Escaillon et seront inscrits dans le prochain PDU révisé.

La création de parcs relais

Les parcs relais sont des espaces de stationnement automobile situés en périphérie des centres urbains et destinés à inciter les automobilistes à utiliser les transports en commun pour accéder en centre-ville. Conformément au schéma directeur des parcs relais approuvé en octobre 2009, plus de 4000 places de stationnement en parc relais ont été créées sur un total de 5900 places projetées.

La création de zones de covoiturage

Deux zones de covoiturage ont été créées : une zone à Sainte-Musse et une zone à l'Escaillon pour un total de plus de 220 places.

L'aménagement d'itinéraires cyclables

L'aménagement d'itinéraires cyclables a presque doublé depuis l'approbation du PDU en 2006. En 2006, la communauté d'agglomération comptait près de 125 km d'aménagements cyclables ; aujourd'hui, elle en compte près de 247 km. Un plan des itinéraires cyclables actualisé, réalisé chaque année depuis 2006, a été édité en juillet 2015.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Des actions de modération des vitesses

En centre-ville de certaines communes les vitesses ont été limitées soit à 20 km/h dans les zones de rencontre, soit à 30 km/h (zones 30) aux abords des établissements scolaires, sur certaines voiries des centres-villes et zones résidentielles. Dans tous les centres-villes des communes de l'agglomération des zones piétonnes ont été aménagées. Enfin, pour les voiries à trafic plus élevé les limitations à 50 km/h ont été recommandées. En zone périurbaine, les limitations à 70, 90 et 110 km/h sont imposées pour les autoroutes périurbaines.

Le renouvellement du parc de véhicules terrestres et maritimes

Les transports urbains (réseau Mistral) comptent à ce jour 22 bus hybrides (2 bus articulés et 20 bus standard). Concernant les navettes maritimes, deux éco-bateaux bus hybrides desservent la rade de Toulon depuis 2014.

Les bornes d'information voyageurs

Des bornes d'information voyageurs ont été installées au niveau des arrêts de bus de l'agglomération. À ce jour, 141 bornes d'information voyageurs sur un total de 331 fonctionnent à l'énergie solaire.

La mise en service du second tube

Le second tunnel de plus de 3 km s'étend d'ouest en est sous la ville de Toulon a été mis en service en mars 2014. Le second tube permet un désengorgement effectif du centre-ville de Toulon et permettra à terme de réorganiser le plan de circulation du centre de Toulon : accroissement des transports en commun et augmentation des itinéraires cyclables.

La mise en service de la ligne U

Le 1^{er} septembre 2014, la ligne express universitaire reliant les deux campus universitaires à l'ouest et à l'est a été mise en service : du parc relais des Portes d'Ollioules et de Toulon à l'université de La Garde, avec seulement 20 arrêts. Cette ligne passe également par l'autoroute et a une fréquence de 10 à 15 minutes.

Le vélo à assistance électrique

Un nouveau dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit électrique vélo a été proposé en 2015. La communauté d'agglomération aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à 250 euros pour un vélo à assistance électrique et 150 euros pour un kit électrique vélo.

Le téléphérique du Mont Faron

Le téléphérique permet le transport de passagers du pied de la montagne du Faron à son sommet à près de 600 mètres d'altitude. Le nombre de passagers recensé chaque année, depuis 2012, est supérieur à 80 000 personnes. Ainsi, il s'agit d'une méthode alternative à l'utilisation de moyens de déplacements individuels pour accéder au sommet du Mont Faron, unique dans le sud de la France.

LA MUTUALISATION DES MOYENS D'INTERVENTIONS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

En 2008, le plan intercommunal de sauvegarde a été créé à l'échelle des douze communes de la communauté d'agglomération. Ce plan a pour objet de mutualiser les moyens nécessaires pour intervenir en cas de risques majeurs : feux de forêts, inondations, mouvements de terrain, ou encore les risques industriels. Les risques majeurs de chaque commune de l'agglomération ont été identifiés et des procédures ont été définies pour intervenir en cas de sinistre. En 2014, lors des inondations de la commune d'Hyères, le plan intercommunal de sauvegarde a permis de mobiliser des agents pendant 5 jours afin d'aider la population et notamment évacuer l'eau chez les particuliers.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels remarquables.
- Les Contrats de baie.
- La politique de découverte des espaces naturels.
- La politique de gestion des rejets en milieu aquatique.

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

La gestion et l'entretien des espaces naturels remarquables

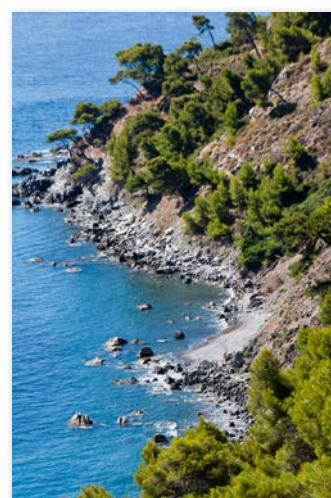
Toulon Provence Méditerranée s'investit dans la gestion et l'entretien des espaces naturels remarquables suivants : les massifs du Faron, de Sicié, de la Colle Noire et le site des Salins d'Hyères, en affectant des équipes de terrain en permanence.

Concernant le site des Salins d'Hyères (900 hectares en deux entités - Salin des Pesquiers et Vieux Salins, site Natura 2000 ; labellisé RAMSAR* en 2008), TPM mène une gestion hydraulique adaptée afin de préserver cette zone humide, seule de cette importance entre la Camargue et l'Italie.

La démarche Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des habitats remarquables et des espèces menacées d'Europe. À ce jour, la communauté d'agglomération joue un rôle majeur pour les sites Natura 2000 de son territoire :

- Animatrice des sites « Mont Caume, Mont Faron et Forêt domaniale des Morières » et « Falaises du Mont Caume ». Conformément au document d'objectifs réalisé par TPM, plusieurs travaux ont été menés en 2015, notamment l'inventaire des écrevisses à pieds blancs, l'étude du territoire de l'aigle de Bonelli et l'équipement de l'aigle d'une balise GPS, l'aménagement de bâtis militaires au Faron pour la préservation des chauves-souris.
- Animatrice du site « Cap Sicié - Six-Fours » depuis 2012 pour une durée de 3 ans. Conformément au document d'objectifs réalisé par TPM, plusieurs travaux ont été poursuivis en 2015, notamment des débroussailllements en milieu ouvert, des mises en défens de secteurs sensibles et la pose de panneaux de communication.
- Opératrice de la démarche Natura 2000 en mer du site « Embiez-Cap Sicié ». Le document d'objectifs a été validé lors du comité de pilotage du 19 juin 2015.
- Partenaire pour la réactualisation du document d'objectifs des sites Natura 2000 de la Rade d'Hyères et des Vieux Salins d'Hyères et des Pesquiers. En 2015, la cartographie des habitats des chauves-souris a été réactualisée et une étude sur la Cistude d'Europe a été menée.



*Label RAMSAR : label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des zones humides et encourage ceux qui les mettent en œuvre.

B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LES CONTRATS DE BAIE

Contrat de baie de la rade de Toulon et Contrat de baie des Îles d'Or

Le contrat de milieu est un outil de mise en œuvre des objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau (SDAGE [2016-2021]) et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). TPM est animateur du Contrat de baie de la rade de Toulon et du Contrat de baie des Îles d'Or.

Le Contrat de baie de la rade de Toulon

Le Contrat de baie de la rade de Toulon signé le 11 octobre 2013 engage 46 signataires pour une période de 5 ans. Les objectifs du nouveau contrat sont essentiellement :

- la réduction des pollutions microbiologiques et chimiques, dues aux pesticides et aux nutriments,
- la gestion durable des prélèvements en eau potable,
- la réduction de l'impact des usages liés aux milieux aquatiques et terrestres,
- la restauration et la préservation du fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques,
- la communication et la sensibilisation des acteurs et de la population.

Au cours de l'année 2015, les actions qui ont été poursuivies sont notamment :

- l'étude portant sur les flux de contaminants issus des bassins versants vers les cours d'eau,
- l'étude sur les aires d'alimentation de captage (sources de pollution et actions à mettre en œuvre),
- l'étude écologique des cours d'eau (Las-Eygoutier),
- le suivi de la qualité des eaux de baignade en période estivale.

Le Contrat de baie des Îles d'Or

Depuis 2006, Toulon Provence Méditerranée s'investit également dans l'élaboration du Contrat de baie des Îles d'Or. En 2015, un travail de préparation de l'avant-projet de contrat de baie est en cours. La concertation avec les maîtres d'ouvrage a été menée au printemps 2015 afin d'identifier des actions qui seront inscrites au contrat. Le dossier sera proposé au préfet du Var en début d'année 2016.



LA POLITIQUE DE DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS

Toulon Provence Méditerranée met en œuvre des accompagnements pédagogiques pour sensibiliser les scolaires dès le plus jeune âge à la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux.

« La Rade m'a dit... »

Le projet, de nouveau proposé pour l'année scolaire 2015-2016, a pour objet de sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux aquatiques. Depuis l'origine du projet en 2005, plus de 850 classes en ont bénéficié.

« Promenons-nous dans les bois »

Le projet, de nouveau proposé pour l'année scolaire 2015-2016, a pour objet de sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux forestiers (Cap Sicié, Colle Noire, Mont Faron). Depuis l'origine du projet en 2011, 120 classes ont participé.

À la découverte des Salins d'Hyères

À ce jour le seuil des 22 500 visiteurs annuels franchi devrait se stabiliser. En partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), chaque année environ 180 classes de scolaires du territoire bénéficient d'animations permettant de découvrir le patrimoine naturel et culturel du site. Des projets sont conduits en partenariat avec les établissements scolaires ou universitaires locaux, notamment avec l'Agricampus d'Hyères, le MUCEM et l'inspection académique. Pour le grand public, des visites guidées et journées (Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Nature) sont proposées au cours de l'année.



LA POLITIQUE DE GESTION DES REJETS EN MILIEU AQUATIQUE

Le traitement des eaux usées du territoire est de la compétence de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Le réseau d'assainissement collectif est exploité en régie pour quatre communes (Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les huit autres communes. TPM coordonne l'exploitation des stations de traitement des eaux usées suivantes :

- **AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer**, capacité de traitement 500 000 éq/hab.,
- **Amphora à La Garde**, capacité de traitement 110 000 éq/hab.,
- **l'Almanarre à Hyères-les-Palmiers**, capacité de traitement 120 000 éq/hab.,
- **les stations d'épuration de Porquerolles et Port-Cros**, capacité de traitement 5300 éq/hab.,
- **la station d'épuration des Pomets à Toulon**, capacité de traitement 200 éq/hab.

Quatre périmètres incluant les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre, réseau d'assainissement La Seyne) sont certifiés ISO 14001. Ainsi, chaque station dispose d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable.

En 2015, une station de dépotage permettant d'accueillir les graisses et matières de vidange du territoire a été installée à La Seyne-sur-Mer. Le système actuel de traitement des graisses et matières de vidange complété aujourd'hui par cette station de dépotage permet de rendre entièrement autonome le territoire de l'agglomération en matière de traitement de ces substances.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La politique d'aide au logement.
- La politique d'aide à l'insertion professionnelle.
- La cohésion des quartiers de l'agglomération.

LA POLITIQUE D'AIDE AU LOGEMENT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit notamment les objectifs de production et de diversification de l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des ménages. Le PLH 2010-2016 a mis en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité entre les générations :

Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi, en emploi saisonnier

Les logements de la résidence Le Florès à La Garde, sont aujourd'hui exclusivement réservés pour loger des étudiants, des jeunes en apprentissage ou contrat de professionnalisation et des jeunes de moins de 30 ans. Concernant le projet de Résidence du CIL Méditerranée sur le Technopôle d'Ollioules, ce collecteur souhaiterait développer le concept de résidence temporaire à destination des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle dans l'agglomération toulonnaise.

Développer une offre de logements intergénérationnels

Cette opération vise à répondre à la problématique d'accès au logement autonome des étudiants et à lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Adapter le logement privé et public au handicap

À travers la signature de conventions opérationnelles, les bailleurs sociaux se sont engagés à produire des logements labellisés « Logement Service Plus » offrant ainsi aux personnes vieillissantes et/ou handicapées un logement au sein duquel les déplacements et les besoins quotidiens seront facilités. À ce jour, 12 bailleurs soutiennent TPM et ont adhéré, par la signature d'une convention, au label et 246 logements ont été identifiés dans les prochaines opérations à venir. Trois premiers logements ont été labellisés (commune d'Hyères : La Belledone et Belle Île).

Lutter contre la précarité énergétique

Des aides aux propriétaires privés sont proposées dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

L'aide aux primo-accédants

Soutenir l'accès à la propriété est un des objectifs prioritaire du PLH. Cet accompagnement doit permettre aux familles d'accéder à la propriété à des montants inférieurs aux prix du marché. Au cours de l'année 2015, TPM s'est engagée à accompagner 43 ménages (19 dans le neuf et 24 dans l'ancien).

L'accueil des gens du voyage

Depuis mars 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, deux aires d'accueil ont été créées : l'aire de la Millone à Six-Fours-les-Plages et l'aire de la Chaberte à La Garde, ainsi qu'une aire de grand passage à la Crau. De plus, un diagnostic social portant sur les gens du voyage sédentarisés à l'Almanarre (commune d'Hyères-les-Palmiers) a été réalisé, et 37 logements sociaux pour les gens du voyage sédentarisés ont été installés à la Ripelle (commune de Toulon).

Actualisation du guide du logement

Le premier guide du logement qui rassemble les aides et dispositifs existants en matière d'habitat a été édité en 2015.



LA POLITIQUE D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En matière d'insertion professionnelle les actions suivantes sont menées :

L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle

En 2014, 201 personnes ont été embauchées soit un total de 49 879 heures travaillées.

L'aide au permis voiture TPM pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

En 2014, 169 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'aide au permis, 225 kits mobilité « bon conducteur » ont été remis aux candidats ayant obtenu leur permis et 5600 guides recensant les aides au financement du permis de conduire ont été diffusés.

Le partenariat avec la « Maison de l'Emploi de Toulon Provence Méditerranée », notamment au travers de l'observatoire de l'emploi et le plan local pour l'insertion et l'emploi. De plus, la communauté d'agglomération soutient l'association « Maison de l'Emploi » pour la réalisation de ses missions en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique.

LA COHÉSION DES QUARTIERS DE L'AGGLOMÉRATION

En 2015, dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, 13 quartiers des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères-les-Palmiers et La Garde ont été identifiés afin de concentrer les efforts d'amélioration des conditions de vie de ses habitants et favoriser la pleine intégration de ces quartiers dans l'agglomération. Les actions porteront sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine.

4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des actions et politiques suivantes :

- L'accès à la culture.
- L'accès au sport.
- Le tourisme.
- Le développement des entreprises et la création d'emplois.
- Le réseau très haut débit.

L'ACCÈS À LA CULTURE

La communauté d'agglomération favorise autant que possible l'accès aux sites culturels, par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, par la mise à disposition de navettes gratuites, ou encore en facilitant l'accès aux personnes handicapées. L'objectif pour TPM est ainsi de démocratiser l'accès à la culture.

Le PôleJeunePublic et le label de Scène conventionnée

Le PôleJeunePublic vise l'accès des jeunes et de leur famille aux spectacles de l'agglomération, et au-delà, et accueille annuellement plus de 35 000 spectateurs. Un programme global détaille les manifestations et propose des parcours culturels. Le rayonnement de ce dispositif est national et labellisé.

Accueil des publics handicapés dans les Conservatoires Nationaux à Rayonnement Régional (CNRR) de l'agglomération

Le CNRR de Toulon accueille des publics handicapés grâce à son partenariat, depuis 2013, avec le lycée Marie-France de Toulon. Le CNRR propose également des tarifs uniques et avantageux afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique.

Le Théâtre Liberté développe un accueil des publics en situation de handicap : audiodescription, adaptation en langue des signes, visites tactiles du théâtre et rencontres avec les artistes avec une interprète en langue des signes. Depuis 2014, 459 spectateurs en situation de handicap ont été accueillis. L'établissement est l'une des premières structures à avoir obtenu le label « Tourisme et handicap ».



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Le site de Châteauvallon conduit des actions régulières vers des « publics empêchés » et en faveur des jeunes des collèges et des lycées de l'agglomération au travers d'une politique tarifaire adaptée pour l'ensemble de la programmation, des rencontres, des ateliers dans les centres sociaux du territoire. Au cours de l'année 2014, plus de 12 700 personnes ont participé aux actions de sensibilisation.

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art, développent la gratuité de toutes leurs actions : les expositions sont en accès libre, ainsi que les visites guidées du bâtiment et des expositions.

Le dispositif « La culture vous transporte » consiste à mettre à disposition de groupes constitués d'au moins quinze personnes des navettes gratuites (bus et bateaux), pour se rendre dans les établissements culturels de TPM. En 2014, 1046 bus ou navettes ont été mobilisés, soit 42 068 personnes transportées.

La signature du pacte culturel

La communauté d'agglomération est le 5^{ème} territoire français à signer le pacte culturel pour le soutien de l'accès à la culture en faveur de la cohésion sociale.

L'ACCÈS AU SPORT

Il s'agit pour la communauté d'agglomération de promouvoir le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.

Le rugby

- **Action « Missions locales de TPM »** : depuis 2014, 25 jeunes en recherche d'emploi de l'agglomération toulonnaise ont participé à une journée de stage au stade Ange Suardi à Toulon. Au programme: des activités rugby, un repas diététique, un débat sur l'hygiène de vie et une mise en parallèle de la vie d'un sportif de haut niveau et d'un jeune en recherche d'emploi.

- **Action « Initiation rugby »** : ces stages à destination des enfants de 9-10 ans, encadrés par les formateurs du club (RCT SASP) ont pour objectif de les familiariser avec la pratique du rugby et plus particulièrement avec les règles de vie propres à ce sport. En 2014-2015, 120 enfants de l'agglomération y ont participé.

Le basket

Le Hyères Toulon Var Basket propose aux enfants âgés de 8 à 12 ans et issus des centres de loisirs de l'agglomération, de découvrir le basket à travers des ateliers encadrés par les joueurs et les entraîneurs de l'équipe première. Durant la saison 2014-2015, 150 enfants ont participé aux ateliers au sein du Palais des Sports de Toulon, ainsi qu'à un mini tournoi sur le complexe sportif Léo Lagrange.

Le handball

En 2014-2015, les joueuses du Toulon Saint-Cyr Var Handball étaient présentes auprès des enfants lors d'un tournoi au complexe sportif de l'Estagnol. 120 enfants de l'agglomération ont assisté aux entraînements délocalisés. En fin de saison, le complexe sportif Léo Lagrange a accueilli lors d'un tournoi sur herbe, 170 enfants de 8 à 12 ans des accueils de loisirs de l'agglomération.

D'autres activités sportives sont soutenues par la communauté d'agglomération notamment par l'attribution de subventions.



LE TOURISME

La communauté d'agglomération s'investit en matière d'attractivité touristique. De nombreuses actions sont mises en œuvre, notamment :

- la mise à disposition des mairies et offices de tourisme de guides touristiques pratiques en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime, (plan « Escale à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », guide « Balade dans les parcs et jardins », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »)
- la réalisation d'expositions temporaires en lien avec les activités maritimes,
- l'organisation d'un dispositif d'accueil des croisiéristes,
- la promotion de la destination TPM lors de salons à destination du grand public,
- la participation à des réseaux professionnels de tourisme d'affaires,
- l'apport de contributions pour les manifestations nautiques (notamment la Sailing World Cup à Hyères),
- la participation en 2014 au Tour de France à la Voile,
- la participation au programme d'entretien des mouillages écologiques.

LE SENTIER DU LITTORAL

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères-les-Palmiers sur un linéaire de 47 km. Le sentier permet aux habitants et visiteurs de l'agglomération un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (architecture militaire). Des travaux de mise en sécurité, d'aménagement et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place. Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

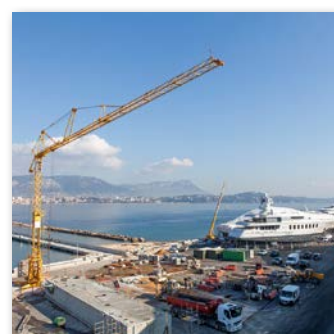
Dans le cadre de la compétence développement économique, TPM aménage de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE) afin de favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois.

La ZAE de La Grande Chaberte à La Garde

La nouvelle usine de la société TRANSFIX/Groupe CAHORS a ouvert ses portes dans le courant du second semestre 2015. Cela permet à 300 salariés qualifiés de continuer à travailler sur le territoire, une cinquantaine de personnes supplémentaires et une centaine d'emplois indirects en sous-traitance seront également créés.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer accueille aujourd'hui dans la partie sud (5 ha) une dizaine d'entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière de grande plaisance marine. Dans la partie nord, la société industrielle « YSEC » a terminé en début d'année 2015 la totalité des travaux d'aménagement sur ses emprises terrestres et maritimes, et a démarré son exploitation en présence d'une quarantaine de salariés. À ce jour, près d'une centaine d'emplois directs dans le secteur de la réparation navale a été maintenue par les entreprises déjà installées sur le site. Au-delà des nombreux emplois indirects (sous-traitants extérieurs) présents tous les jours sur le site, près d'une cinquantaine de nouveaux emplois directs sont prévus dans les deux années à venir.

À l'ouest du territoire, la commercialisation du parc d'activités de La Millonne à Six-Fours-les-Plages est aujourd'hui pratiquement achevée. Près d'une trentaine d'entreprises industrielles, artisanales et de services aux professionnels en situation de croissance dans des filières d'avenir, ont choisi de s'installer dans l'une des 65 ZAE de TPM connectées au réseau très haut débit. Dans la continuité du parc d'activités de La Millonne, une extension de zone d'activités de 5 ha est prévue.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la communauté d'agglomération met en place et commercialise un réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et privés du territoire. La mise en place du réseau THD entraîne une amélioration du débit internet (actuellement plafonné à 8Mb/s) jusqu'à 100Mb/s et plus. Les usages liés à internet sont aujourd'hui devenus courants : emplois de messageries, de forums, de réseaux sociaux, de la téléphonie, de la visiophonie sur internet, du e-commerce, des opérations bancaires ou encore des téléchargements. Ainsi, le réseau permet aux acteurs publics et privés du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à très haut débit. Le réseau dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 zones d'activités économiques du territoire de l'agglomération.

5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La communauté d'agglomération répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La gestion des déchets produits par l'agglomération.
- Le développement de bâtiments et entreprises d'avenir.
- Le développement de pratiques agricoles responsables.

LA GESTION DES DÉCHETS PRODUITS

Le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) met en œuvre à l'échelle de la communauté d'agglomération : le traitement des déchets, la valorisation énergétique, les centres de transfert de déchets, le tri et la collecte sélective des emballages ménagers.

Le SITTOMAT s'inscrit dans une démarche de production et de consommation responsables notamment en donnant la priorité au tri, au recyclage, et à la valorisation énergétique.

Ainsi, les tendances suivantes se confirment :

- la baisse de la production de déchets ménagers et la hausse de la collecte sélective, ce qui atteste que les administrés poursuivent les efforts de tri,
- l'augmentation du taux de valorisation des déchets, ce qui démontre que les habitants appréhendent correctement les règles de tri.

Ainsi, les démarches du SITTOMAT guident les habitants vers des habitudes de production et de consommation responsables.

De plus, l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères produit de la vapeur d'eau et de l'électricité :

- la vapeur d'eau est transformée en énergie thermique (16 256 MWh) pour alimenter les réseaux de chaleur de 2000 logements du quartier de la Beaucaire à Toulon. Un nouveau réseau de chaleur en direction de La Seyne-sur-Mer, sur le secteur nord, a été réalisé et chauffe 2500 logements sociaux, un hôpital, un collège et des bâtiments communaux,
- l'électricité est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique et pour le bâtiment administratif associé, le reste de l'électricité est réinjecté dans le réseau ERDF. Cela représente en moyenne 100 000 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT devient ainsi l'un des principaux producteurs autonomes d'électricité du Var.



LE DÉVELOPPEMENT DE BÂTIMENTS ET D'ENTREPRISES D'AVENIR

- La communauté d'agglomération s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommations énergétiques.

Ainsi en 2014, la communauté d'agglomération TPM a mené à bien la construction du **campus porte d'Italie à Toulon** : ce bâtiment universitaire ouvert depuis la rentrée de septembre 2014 répond aux exigences du label de Très Haute Performance Énergétique (THPE).



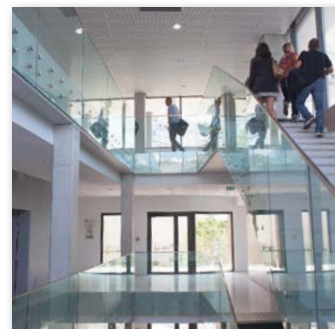
- TPM poursuit son engagement dans le cadre de l'aménagement du **Technopôle de la Mer à Ollioules** : opération économique majeure qui accueillera des entreprises de haute technologie, notamment dans les domaines de la sécurité, de la sûreté maritime, et du développement durable. DCNS constitue la première implantation significative du Technopôle de la Mer avec la réalisation d'un bâtiment de 30 000 m² particulièrement performant en terme d'environnement, qui accueillera dès 2016 plus de 1000 salariés hautement qualifiés.

Concomitamment à l'opération DCNS, une première phase d'aménagement de 50 000 m² a été lancée. Elle prévoit les premiers équipements (restaurant inter-entreprises, hôtel ou résidence-services, crèche) et constitue une amorce de l'offre de services envisagée par le Technopôle de la Mer et complète l'offre d'immobilier de bureaux. Les opérations de cette phase sont réalisées dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) et les bâtiments seront réalisés conformément à la norme RT 2012. De plus, la zone d'activité du Technopôle de la Mer est également candidate au Label « Qualité Éco Var ».

Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer, qui propose l'accès à la mer du Technopôle, constituera à moyen terme un pôle scientifique de premier ordre avec la présence de l'Ifremer. Cela sera prochainement renforcé par l'implantation d'une plateforme sous-marine pluridisciplinaire scientifique et technologique du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).

- **Le Pôle Mer Méditerranée** a pour ambition de développer une économie maritime et littorale durable, à l'échelle du bassin méditerranéen, et aux échelles européenne et mondiale. Le Pôle a structuré sa stratégie autour de six domaines d'actions : la sécurité et la sûreté maritimes, le naval et le nautisme, les ressources énergétiques et minières marines, les ressources biologiques marines, l'environnement et l'aménagement du littoral, les ports, et enfin les infrastructures et les transports maritimes.

Les programmes fédérateurs identifiés par le Pôle pour son développement futur sont notamment : les navires du futur, les énergies marines renouvelables, la pêche durable, l'aquaculture durable, les biotechnologies bleues, les aménagements côtiers durables et le génie écologique, les services à l'environnement en littoral et en mer, ou encore les ports du futur. Le pôle s'est fixé un programme d'actions ambitieux pour la période 2013-2015 sur cinq grandes thématiques : l'innovation, la formation, l'internationalisation des entreprises, le soutien à la croissance des petites et moyennes entreprises, et enfin la gouvernance et l'écosystème du Pôle.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES RESPONSABLES

C'est dans le cadre de la compétence de développement économique que TPM s'est engagée dans les domaines suivants :

- la valorisation des produits locaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture,
- le respect de l'environnement et des paysages.

Depuis 2013, TPM a la gestion d'une zone de production horticole à l'est de l'agglomération

L'objet de cette zone de production de 13 hectares est d'approvisionner entre autres le marché aux fleurs SICA MAF de Hyères-les-Palmiers (plus grand marché aux fleurs de France) en fleurs coupées méditerranéennes. TPM a contribué à la conduite d'une étude menée par le syndicat horticole, afin d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des serres. Par ailleurs, un projet de mise à disposition de serres photovoltaïques aux producteurs candidats est à l'étude. Cette zone de production faisant partie d'une ZNIEFF*, TPM a lancé un marché public afin de réaliser l'inventaire floristique et faunistique de cette zone avant tout aménagement. La communauté d'agglomération envisage des travaux d'aménagement en 2016 et les premières installations sont prévues en 2017.

La promotion des produits maraîchers du terroir en circuit-court pour répondre à la demande locale et notamment à la restauration scolaire

L'enjeu des « circuits courts » est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente direct, un marché. TPM a poursuivi en 2015 son action au côté de la Chambre d'Agriculture du Var pour la promotion et la valorisation des produits maraîchers locaux en circuits-courts. TPM a soutenu et/ou accompagné également les initiatives communales : quatre communes se sont mobilisées pour développer sur leur territoire une zone de production maraîchère susceptible d'alimenter les cantines scolaires : La Seyne-sur-Mer avec le domaine de Fabrègas dont 3,5 hectares ont été remis en culture en Agriculture Biologique dès 2014, la commune de La Garde avec la zone du Plan dont le diagnostic foncier a été réalisé, la commune du Pradet et enfin, la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer avec la remise en culture en 2015, en agro-foresterie du domaine de l'Ermitage.

La préservation du foncier agricole productif et la promotion des pratiques responsables et de l'agriculture biologique

Le foncier agricole est soumis à une forte pression urbaine. La communauté d'agglomération intervient au côté de la SAFER** et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de préserver et mettre en valeur le foncier agricole garant de la typicité des paysages et de la biodiversité. La communauté d'agglomération favorise par l'acquisition et la mise à disposition de parcelles agricoles en friches, l'implantation d'agriculteurs aux pratiques raisonnées sur le territoire. Ainsi, la parcelle d'Ollioules a été rachetée par son exploitant en 2014 pour la production de maraîchage biologique. En 2015, les productions de cette parcelle ont alimenté les restaurants locaux (Six-Fours-les-Plages, Ollioules). La parcelle crauroise, vendue en 2014 à un jeune agriculteur, produit depuis 2015 des cultures de plantes bien-être en agriculture biologique (Spiruline). La parcelle de Six-Fours-les-Plages continue d'être louée en 2015, à un maraîcher en AMAP*** aux pratiques raisonnées.

Le soutien aux associations pour une évolution des pratiques

En 2015, TPM a soutenu le SCRADH (Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole) pour son action en faveur de la protection biologique intégrée pour la culture des fleurs coupées. TPM a également soutenu l'association AGRIBIOVAR, afin d'encourager les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique, plus particulièrement autour des zones de captage prioritaires.

*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. La qualification en ZNIEFF est relative à des secteurs qui présentent : soit des espèces à fort intérêt biologique ou écologique (ZNIEFF de type 1), soit des potentialités biologiques importantes (ZNIEFF de type 2).

**SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Les principales missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes, de protéger les ressources naturelles, et d'accompagner le développement de l'économie locale.

***AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il s'agit de créer un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale afin de partager régulièrement les récoltes. Le consommateur paie à l'avance la totalité de la consommation sur une période définie. L'AMAP repose donc sur un principe de confiance et de responsabilité du consommateur.

6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'échelle du territoire, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable reposent sur les instances décisionnelles et la mise en œuvre opérationnelle des projets présentés en première partie. Cela est complété par une assemblée consultative « le Conseil de Développement » et par des démarches de concertation menées à l'échelle du territoire.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement est une assemblée consultative qui permet d'associer les acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs à l'élaboration et la mise en œuvre de projets sur le territoire. Le Conseil de Développement donne un avis sur les projets de la communauté d'agglomération. Il comprend 7 collèges totalisant 70 membres, dont 22 représentants de TPM et 6 représentants des autres communes du SCoT.

LA CONCERTATION ET LES ENQUÊTES PUBLIQUES

Certains projets d'envergure nécessitent la mise en œuvre d'une concertation et/ou d'enquêtes publiques.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration des documents associés au SCoT et au réseau Natura 2000, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, d'affichages.

Une fois la concertation terminée, les enquêtes publiques sont organisées conformément à la réglementation. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



Le rapport développement durable 2015 présente une vision globale des politiques et actions menées par Toulon Provence Méditerranée en matière de développement durable. La communauté d'agglomération s'investit dans la mise en œuvre d'une politique intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux, dans la gestion interne de la collectivité et à l'échelle du territoire. Elle poursuit ses efforts de « durabilité » en s'inscrivant dans une démarche intégrée de planification, réalisation et évaluation des projets dans le cadre de ses compétences.



Imprimé à 150 exemplaires par Superplan
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

NOTES

NOTES

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.tpm-agglo.fr

 AggloTPM  @AggloTPM

Hôtel de la Communauté d'Agglomération
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES-LES-PALMIERS

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR